



Administration portuaire de Montréal

**DROITS EXIGIBLES
POUR DIVERS SERVICES
RENDUS À L'EXTERNE**

Date d'entrée en vigueur : **1^{er} février 2012**

*Ce barème des droits pour divers services rendus à l'externe
est émis en vertu de l'article 49 de la partie I de la Loi maritime du Canada,
Chapitre 10, 46-47 Elizabeth II, 1997-98.*

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL
SERVICE DE MAIN-D'ŒUVRE ET PERMIS

Taux horaire/personne	Actuel
<p><u>Service à la clientèle (par notre main-d'œuvre) TAUX EXTERNE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Droit fixe (<i>flat fee</i>) 	105 \$/h/personne
<p><u>Surveillance par un inspecteur en prévention d'incendie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchandises non conteneurisées <ul style="list-style-type: none"> · Temps simple · Temps demi · Temps double - Marchandises conteneurisées <ul style="list-style-type: none"> · Droit fixe (<i>flat fee</i>) 	64 \$/h/inspecteur 84 \$/h/inspecteur 106 \$/h/inspecteur 103 \$/conteneur
<p><u>Demande d'une présence d'un agent de sûreté</u></p> <p>Lors d'événements spéciaux et d'activités commerciales charge minimale de 4 heures par agent</p> <ul style="list-style-type: none"> · Avec un préavis minimal de 24 heures · Sans préavis 	36 \$/h/agent 57 \$/h/agent
<p><u>Demande de présence d'un signaleur</u></p> <p>Lors de travaux ou de circulation sur les voies ou en bordure des voies ferrées. Charge minimale de 8 heures par signaleur.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Temps simple · Temps demi · Temps double 	70 \$/h/signaleur 95 \$/h/signaleur 117 \$/h/signaleur

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} février 2012

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL
SERVICE DE MAIN-D'ŒUVRE ET PERMIS

Permis et autres demandes d'émission de déclaration spécifique	
<u>Permis de brûlage et de soudure</u>	
· Durant les heures normales de travail	106 \$
· Durant les soirs, les nuits de semaine et les samedis	210 \$
· Durant les dimanches	316 \$
· Durant les jours fériés	316 \$
<u>Permis de manutention des marchandises dangereuses</u>	
	80 \$
<u>Demande d'émission d'une Déclaration de Sûreté</u>	
· Durant les heures normales de travail	106 \$
· Durant les soirs, les nuits de semaine et les samedis	210 \$
· Durant les dimanches	316 \$
· Durant les jours fériés	316 \$
<u>Frais d'émission de carte d'identité portuaire</u>	
· Émission d'une carte d'identité portuaire	40 \$
· Demande de réémission d'une carte portuaire volée ou perdue	25 \$
· Émission d'une carte de laisser passez temporaire ou de visiteur exclusivement aux installations des terminaux maritimes assujetties au plan de sûreté portuaire	20 \$
· Émission d'une carte générique pour les organismes chargés d'appliquer le code criminel	25 \$
· Exemption pour toute personne œuvrant au sein d'un organisme qui fait l'objet d'une exemption prévue dans la loi constitutive dudit organisme	Sans frais
<u>Permis de tournage de téléseries et de films commerciaux</u>	
Charge minimale par demande	2 000 \$

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} février 2012